COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.AG.24-04-01

Date convocation : 05.06.2024 Nombre de conseillers présents et

représentés: 22

Votants: 22

Délibération publiée le : 17/06/2024

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'AIN DANS LE CADRE DU PACTE DE TERRITOIRE AU TITRE DU DISPOSITIF « TRANSITION ECOLOGIQUE » CONCERNANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Le treize juin deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le cinq juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS:

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Michel MITANNE, Marc PUYPE, Sandrine CROST, Martine PAVAILLER, Julien PERRIN, David RICHARD, Estelle SEGURA, Yves VENÇON, Catherine BA, Denise BOUVIER, Nathalie LLAMBRICH, Eric BA,

<u>ONT DONNÉ PROCURATION</u>: Didier BRAU (pouvoir à M. Mitanne); Jérôme ARRAMBOURG (pouvoir à Y. Vençon); Loïc CALARD (pouvoir à N. Llambrich); Vanessa OLLIER (pouvoir à JC Rappy)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S): Samuèle SALMON

ABSENTS:

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

<u>OBJET</u>: DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'AIN DANS LE CADRE DU PACTE DE TERRITOIRE AU TITRE DU DISPOSITIF « TRANSITION ECOLOGIQUE » CONCERNANT LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

Rapporteur: M. Rappy

M. Rappy, adjoint en charge des finances présente à l'Assemblée le programme financier pour la rénovation énergétique du groupe scolaire.

Suite aux réflexions émanant du groupe de travail « économie d'énergie ».

Le résultat de cette étude montre bien que le bâtiment est vieillissant et que des travaux de rénovation énergétique sont à prévoir, notamment l'isolation par l'extérieur et des combles, les changements des huisseries, le changement de la ventilation, le remplacement des chauffages/chaudière à fioul par la mise en place d'un système DRV pour les points les plus importants.

Sur la base de ces éléments, la commune souhaite pouvoir mobiliser sur ce projet structurant et innovant différentes collectivités et financeurs, en particulier dans le cadre des appels à projets « Pacte de territoire ».

Le financement prévisionnel de l'opération de travaux est indiqué ci-dessous.

Dépenses	€НТ	Recettes	€HT	Taux
Frais d'études	60 000.00	Autofinancement	162 870.00	25
Rénovation énergétique du groupe scolaire	591 480.00	Département de l'Ain	97 722.00	15
		DETR	162 870.00	25
		Fonds Verts	130 296.00	20
		Région AURA	97 722.00	15
TOTAL	651 480.00	TOTAL	651 480.00	100

APRES AVOIR ENTENDU LES EXPLICATIONS DE MONSIEUR RAPPY ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le projet présenté ci-dessus
- **SOLLICITE** les aides financières auprès des partenaires identifiés au plan de financement prévisionnel d'opération, en particulier dans le cadre de l'appel à projet « Pacte de Territoire » pour les montants concernés,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- MANDATE M le Maire ou son représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des collectivités, et pour signer tous les documents et pièces nécessaires à ces demandes de subventions
- **DIT** que les crédits correspondants sont/seront inscrits aux BP 2024 et suivants

Pour: 22 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

La secrétaire de séance, Mme Saint Genis Pour extrait conforme Le Maire Fabrice VENET

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr